

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230609CM037 -

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin, à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 2 juin 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Madame JALLET a donné pouvoir à Monsieur FRADIN

Madame GIRARD a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT

Monsieur CHÉNEAU a donné pouvoir à Monsieur LALANDE

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LUCIUS

Absents :

Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 15/06/2023

Nombre de conseillers votants : 32 Publié le 15/06/2023

20230609CM037 - Elections de 9 suppléants dans le cadre des élections sénatoriales 2023

Le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 a fixé au dimanche 24 septembre 2023 la convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement des mandats des sénateurs.

Les dispositions de l'article 4 du décret prévoient que les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués et leurs suppléants au sein du collège.

Le mode de scrutin et de désignation des délégués dépend de la population de la commune.

Dans les communes de 9000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit selon l'article L 285 du code électoral.

Toutefois, en cas d'empêchement d'un conseiller municipal, le conseil municipal doit procéder en application de l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, à l'élection de 9 suppléants élus parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune en vertu de l'article R 131 et suivants du code électoral.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, le maire a dénombré 32 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

Monsieur Romain MERCIER a été désigné secrétaire de séance.

En application de l'article R 133 du code électoral, Madame Vanessa SLIMANI, maire, a rappelé qu'un bureau électoral, présidé par le maire ou son représentant, devait être constitué par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Madame Ghislaine HUROT
- Monsieur Pierre-Cécil RUFFIOT-MONNIER
- Monsieur Timothé LUCIUS
- Monsieur Saad OUARAB.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame Vanessa SLIMANI a constaté que 2 listes ont été déposées :

- *Liste « Saint-Jean de Braye audacieuse et solidaire »* comprenant 9 noms :

Madame Françoise, Jeanne, Julia MOINDROT
Monsieur Guy, Gustave, Georges LEJEUNE
Madame Noëlle, Louise DUMONT, épouse CHARPENTIER de COYSEVOX
Monsieur Alain, Pierre CROSNIER
Madame Adeline, Marthe, Julia, Hélène MÉLON, épouse MORICONI
Monsieur Matthieu, Etienne, Karl MASSON,
Madame Sabine BONNEVILLE
Monsieur Gislain, Hervé, Thierry GUINET,
Madame Aurélie RICHARD

- *Liste « Aïmons Saint-Jean de Braye »* comprenant 9 noms :

Monsieur Romain, Jacques, Claude HOUDAS
Madame Véronique, Micheline, Georgette, Lucienne DENIS épouse MARTIN
Monsieur Bernard, Roger DESCREUX
Madame Véronique, Muguet, Corinne FROMENTIN épouse PEREIRA
Monsieur RAUTURIER Lionel, Denis, René
Madame Sophie, Marie, Trevitt SWINY épouse DESCREUX
Monsieur Jean-François VERHULST
Madame Mireille, Marie, Mauricette BABEL
Monsieur Mohammed OUARAB.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

32 conseillers municipaux concernés ; 9 délégués suppléants à désigner ; 2 listes déposées.

Nombre de bulletins	: 32
Bulletins blancs ou nuls	: 1
Suffrages exprimés	: 31

Ont obtenu :

<i>Liste « Saint-Jean de Braye audacieuse et solidaire »</i>	: 27 voix
<i>Liste « Aïmons Saint-Jean de Braye »</i>	: 4 voix

Le quotient applicable est : $31 / 9 = 3,4$

1^{ère} Répartition :

* Liste « *Saint-Jean de Braye audacieuse et solidaire* » obtient 27 voix / 3,4 = 7
== > **soit 7 sièges**

* Liste « *Aimons Saint-Jean de Braye* » obtient 4 voix / 3,4 = 1
== > **soit 1 siège**

Ainsi, 8 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 9^{ème} siège.

2^{ème} répartition :

* Liste « *Saint-Jean de Braye audacieuse et solidaire* » 27 voix / 8 = 3,3
== > **soit 1 siège**

* Liste « *Aimons Saint-Jean de Braye* » obtient 4 voix / 2 = 2
== > **soit 0 siège**

Ainsi, 1 siège a été attribué à la « *Saint-Jean de Braye audacieuse et solidaire* ».

A l'issue du vote au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel, 8 sièges ont été attribués à la liste « *Saint-Jean de Braye audacieuse et solidaire* » et 1 siège a été attribué à la liste « *Aimons Saint-Jean de Braye* ».

Ainsi, sont élus suppléants, dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus :

1) **Madame Françoise, Jeanne, Julia MOINDROT**, née le 17 juillet 1953 à Saint-Jean de la Ruelle, domiciliée 5 rue Van Gogh 45800 Saint-Jean de Braye, de sexe féminin,

2) **Monsieur Guy, Gustave, Georges LEJEUNE**, né le 23 mars 1948 à Saint-Jean de Braye, domicilié 3 rue de la Bissonnerie 45800 Saint-Jean de Braye, de sexe masculin,

3) **Madame Noëlle, Louise DUMONT, épouse CHARPENTIER de COYSEVOX**, née le 14/12/1945 à Nîmes (30), domiciliée 36 avenue du Général Leclerc 45800 Saint-Jean de Braye, de sexe féminin,

4) **Monsieur Alain, Pierre CROSNIER**, né le 12/04/1947 à Chouzy s/Cisse (41), domicilié 14 rue Alain Fournier 45800 Saint-Jean de Braye, de sexe masculin,

5) **Madame Adeline, Marthe, Julia, Hélène MÉLON, épouse MORICONI**, née le 24 janvier 1979 à Orléans (45), domiciliée 2 rue Mondésir 45800 Saint-Jean de Braye, de sexe féminin,

6) **Monsieur Matthieu, Etienne, Karl MASSON**, né le 23 février 1979 à Saint Lô (50), domicilié 60 avenue Louis-Joseph Soulas 45800 Saint-Jean de Braye, de sexe masculin,

7) **Madame Sabine BONNEVILLE**, née le 12/01/1975 à Gien (45), domiciliée 46 avenue Louis-Joseph Soulas 45800 Saint-Jean de Braye, de sexe féminin,

8) **Monsieur Gislain, Hervé, Thierry GUINET**, né le 01/01/1952 à Pithiviers (45), domicilié 40 rue du Petit Vomimbert 45800 Saint-Jean de Braye, de sexe masculin,

9) **Monsieur Romain, Jacques, Claude, HOUDAS** né le 23/11/87 à Orléans, domicilié 19 rue de Gradoux 45800 Saint-Jean de Braye, de sexe masculin.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-Jean de Braye, le 12 juin 2023
Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,
L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Cocotte

Cocotte MARTIN-CHABBERT